

## Remboursement par l'assurance d'un pret immobilier

---

Par lemi74

Bonjour à tous,

Je vous expose mon cas. J'ai contracté en 2020 un prêt immobilier de 400k? avec ma compagne à 50/50.  
(Prêt et assurance à la SG).

Nous avons pris une assurance à 100% sur les 2 têtes.

En 2021, ma compagne a eu un AVC et ne travaille plus depuis. L'assurance du crédit rembourse tous les mois la mensualité de crédit de 1600?. Ma compagne a monté un dossier pour un remboursement à 100% du crédit sachant qu'elle est en incapacité de travail mais celui-ci n'a pas encore été validé.

Malheureusement nous nous séparons cette année et j'aimerai connaître la loi concernant le remboursement du crédit par l'assurance dans les 2 cas : si l'assurance continue à rembourser mensuellement ou si elle rembourse totalement le crédit.

Est-ce que mon ex-compagne "recupere" la totalité du remboursement puisque c'est sa maladie qui a engendrée cela?  
Et donc que je vais devoir lui payer une mensualité équivalente à 50% du credit (800?)? Ou, dans le cas d'un remboursement total du crédit par l'assurance, alimenter une soulté qu'elle récupérera le moment où nous vendrons?  
Ou alors, le bien reste à 50/50 et dans les 2 cas je ne dois pas rembourser une somme à mon ex-compagne?  
En espérant avoir été à peu près claire n'étant pas de la partie, je vous remercie par avance pour votre aide.

---

Par isernon

bonjour,

en matière de propriété immobilière, il faut séparer la propriété du bien et son financement.  
dans votre situation, la propriété du bien n'est pas impactée et reste en indivision 50/50.

concernant le remboursement du prêt par l'assurance, il faut vérifier sur votre contrat ce qui est prévu dans votre situation.

salutations

---

Par yapasdequoit

Bonjour,

L'assurance continuera à rembourser mensuellement selon le contrat.

Ce n'est qu'en cas de vente du bien que le crédit sera soldé par le prix de vente et dans ce cas l'assurance cessera évidemment.

Qu'avez-vous prévu pour ce bien ? racheter sa part ? vendre ?